MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260130-PM_27_2026-AR

PM N°27/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de LEGE-CAP FERRET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants ;

Considérant les conditions climatiques, ainsi que les prévisions météorologiques annoncées par Météo-France ;

Considérant l'état physique des terrains ;

Considérant la nécessité de fermer le terrain C du stade Louis Goubet, village de Lège, ainsi que le terrain du stade Sésostris, village du Cap Ferret ;

ARRETE

Article 1er : Le terrain C du stade Louis Goubet ainsi que le terrain du stade Sésostris seront fermés du :

Vendredi 30 janvier 2026 à 18h00 au lundi 2 février 2026 à 08h00

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Monsieur le président USLCF Football, Ligue de Football Nouvelle d'Aquitaine, District Gironde, Le Rugby Club Lège-Cap Ferret, le Comité territorial Rugby Côte d'Argent, Pompiers.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 30 JAN. 2026

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET 33950

Bruno BIEDER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr